

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE
du 18 juin 2019

Présents : S Bayet, I. Cammarata, Ch Deltour, E Dejardin, Th Gerard, V Liesens, I. Linkens, S Meunier, F Pitz, H Stiévenart et C Vrancken

Animateurs FéWaSSM : I. Cammarata, I. Linkens

1) Approbation du PV du 19/03/19

Le PV est approuvé sans remarque

Remarque : il n'y a pas de PV pour la CAF du 21/06 (rencontre Jade/Topaz)

2) Questionnaire sur la fonction de DA

Le questionnaire est rapidement rediscuté.

Il est rappelé qu'il n'est pas destiné à être envoyé à l'AVIQ. Les questionnaires seront transmis à une seule personne pour rester limités dans leur diffusion et ensuite traités en interne uniquement. **C'est important de le préciser en envoyant le questionnaire.**

Le demander pour le 31/7/19.

Th Gérard veut ben dépouiller avec les animateurs de la CAF.

3) AVIQ et retour des inspections

3.1 Retour des inspections

I. Linkens lit le courrier envoyé par la FéWaSSM à Mme Bouton concernant l'interpellation par rapport à l'inspection et au contenu des dossiers vérifiés. Mme Bouton a transmis ce courrier à Mr Gerkens qui, malgré un rappel, n'y a pas répondu. La FéWaSSM a donc demandé qu'il soit présent aux rencontres trimestrielles AVIQ. Mme Bouton s'est engagée à faire le nécessaire.

Un PO va envoyer l'avis de l'ordre des médecins qu'il a reçu sur les limites de l'inspection.

Plusieurs services qui ont été inspectés plus récemment ont l'impression que le message a dû être passé aux inspecteurs car Mr Bonarelli a énoncé qu'il respectait la règle par rapport aux parties qu'il consulte dans le dossier de l'utilisateur.

Les services inspectés récemment disent qu'il n'y a eu aucun abus.

Certains services proposent qu'il y ait un partage des rapports d'inspection pour identifier les points qui sont abusifs par rapport au décret. Par ailleurs certaines demandes nécessitent des investissements qui ne sont pas couverts par les FF.

A noter que l'inspection a aussi ses aspects de contrôle salutaires qui peuvent aider un PO ou une direction à prendre conscience d'une situation ou à les aider à faire bouger les équipes.

3.2 AVIQ

Un tour de table est réalisé sur les **Accords Non-Marchands** :

- l'ANM 2016 n'a toujours pas été versé au service concerné,
- les soldes d'ANM 2017 n'ont toujours pas été versés aux services concernés (PAF chez tous et formation en plus au SSM La Pioche),
- les 3 services qui n'ont pas reçu leur notification d'ANM 2018 n'ont toujours rien reçu,
- le cadastre ANM 2019 semble s'être mieux déroulé.

Le contrôle des **subventions 2018** avance : plusieurs services ont bien reçu leur décompte, on constate moins d'erreurs que par le passé. Un service a déjà reçu son solde.

Poursuite de la finalisation de **l'odj de la prochaine rencontre avec l'AVIQ** :

- nouvel accord non marchand
- Problème de sérieux/suivi de Mr Hindryckx - Grande réactivité de Mme Nunkovics
- Organigramme de l'AVIQ
- Délais pour 2019 : garder le 31/03/20 au lieu du 28/02
- Budget informatisation
- Code cothérapie

4) RGPD

I. Linkens explique les processus qui ont été identifiés au sein de son SSM (cf. annexe).

Chaque processus va ensuite faire l'objet d'un registre de traitement et de remarques sur les processus à décrire.

Ch. Bellet et Ch. Dethy présenteront le travail réalisé dans leur service à la prochaine réunion.

Rmq : pour les fiches de paie, il existe une plateforme dockle

Quelles étaient les étapes obligatoires au départ ? **I. Linkens vérifie**

Existe-t-il des groupements d'employeur qui mettent un DPO à disposition ? **I. Cammarata se renseigne**

5) Prescription électronique

L'arrêté a été transmis à tous les membres. Obligations au 1/1/2020.

Dans Jade/Topaz, le module est prévu

Pour Defi, Mr Piette a prévu un lien avec Paris, logiciel du SPF. Mais normalement, cette plateforme ne serait prévu que pour des prescriptions occasionnelles. Par ailleurs elle ne semble pas stable du tout.

Pour les psychiatres qui travaillent en cabinet privé, ils doivent se mettre en ordre aussi. La solution qu'ils vont trouver à domicile devrait pouvoir s'appliquer au SSM. Mais certains SSM expliquent que leurs médecins ne travaillent qu'en SSM.

Un PO explique le lien avec le logiciel hospitalier avec le consentement du patient dans son service.

Les services qui sont en cours de travail avec leurs médecins donneront leur état d'avancement à la prochaine réunion.

Rmq : commande des carnets d'attestation : il n'est plus possible de le faire au nom du SSM. Il faut le faire avec la carte d'identité du médecin. Quid de donner un numéro INAMI au SSM ? Après échange il est conseillé de ne pas l'envisager.

6) Codification des prestations

L'inspection veut valoriser les co-thérapies or si le service n'encodait qu'une seule prestation (au titulaire du dossier), ce n'était pas valorisé.

Le code de prestation 25 a été proposé en concertation avec l'AVIQ. Il faudrait associer le 25 à thérapie de couple, thérapie familiale ou thérapie de groupe.

Certains expliquent qu'ils ont des codes internes qu'ils utilisent. Dans ce cas ils n'ont pas eu de remarque de l'inspection.

Il faudrait vérifier avec l'AVIQ s'il y a une obligation d'appliquer ce code.

7) Prochaines réunions

Les prochaines CAF auront lieu aux dates suivantes de 9h30 à 12h à Hôpital Saint Martin, Rue Saint-Hubert, 84 à Dave : : 17/09, 15/10, 19/11, 17/12.

Les points à aborder déjà arrêtés sont : questionnaire DA, RGPD et prescription électronique, AVIQ, rapports d'Inspection : points qui posent question par rapport au décret (**prévoir l'info dans la newsletter pour permettre au plus grand nombre d'y participer**).